



**“DEMOCRATIE”
MILITARISTE
EN
TURQUIE**

INFO-TÜRK

**“DEMOCRATIE”
MILITARISTE
EN
TURQUIE**

INFO-TÜRK
Octobre 1983

INFO-TÜRK

Section de

Recherche-Traduction-Documentation

Square Ch. M. Wiser 13/2 - 1040 Bruxelles

Tél: 230 34 72

D/1983/2198/46

“Le parlement qui sera élu en Turquie le 6 novembre prochain ne pourra pas être considéré comme représentant démocratiquement le peuple turc et ne saurait donc constituer valablement une délégation pour participer aux travaux de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe” (Résolution de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe du 30 septembre 1983)

“Les règles qui présideront aux élections du 6 novembre empêchent ces dernières d’être une véritable expression de la démocratie”. (Résolution du Parlement européen du 13 octobre 1983)

“Les soi-disant élections du 6 novembre 1983 en Turquie ne constituent en rien une élection qui ramènera la Turquie dans la voie de la démocratie. La CES ne peut pas accepter plus longtemps un régime dictatorial qui dénie au peuple les droits de l’Homme fondamentaux et la démocratie et qui est par surcroît membre du Conseil de l’Europe.” (Résolution du Comité exécutif de la Confédération européenne des Syndicats du 14 octobre 1983).

INTRODUCTION

La Turquie est soumise à une dictature militaire depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Cinq généraux qui exercent depuis trois ans un pouvoir absolu sur le pays, affirment que la tenue d'élections législatives prévues pour le 6 novembre 1983, aura pour effet d'achever le processus de retour à un régime civil.

En réalité, les élections qui seront organisées, serviront uniquement à changer l'image militaire de la dictature. Tous les partis politiques traditionnels de Turquie ont été dissous par la Junte. Après l'adoption de la nouvelle Constitution, seuls ceux qui étaient jugés loyaux aux principes définis par la Junte, ont été autorisés à fonder de nouveaux partis politiques. Sur les 15 nouveaux partis, seuls les trois fondés par les marionnettes de la Junte, ont été autorisés à participer aux élections législatives.

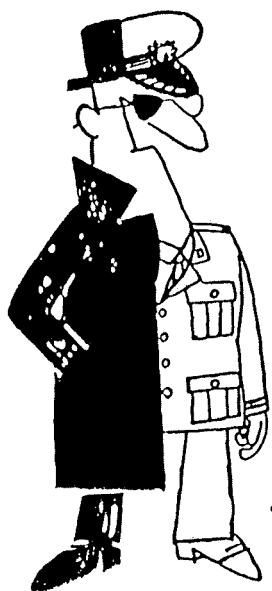
Aux termes de la nouvelle Constitution et en dépit de l'existence d'une "Assemblée nationale", c'est le "Conseil présidentiel" composé de cinq généraux

qui, sous la direction du général Evren, détiendra le pouvoir réel dans le pays pour une période d'au moins cinq ans.

Il n'empêche que l'installation de l'«Assemblée nationale» marquera un tournant dans l'histoire de la Turquie. A partir du 6 novembre 1983, la dictature militaire fasciste sera remplacée par un fascisme «parlementaire».

La présente brochure a été publiée dans le but de fournir à l'opinion mondiale une documentation résumant les causes du coup d'Etat militaire, les pratiques répressives du régime militaire, les conséquences des mesures économiques draconiennes imposées par le FMI, les relations extérieures de la Turquie au cours de ces trois années, ainsi que la structure nouvelle de l'Etat turc.

En fait, des informations détaillées sur les trois années qui l'avaient précédé, ont déjà été fournies dans les Bulletins mensuels d'Info-Türk, publiés en français, en anglais et en néerlandais depuis 1976. Pour un complément d'informations, nos lecteurs peuvent également consulter d'autres brochures publiées par Info-Türk.



“DEMOCRATIE” MILITARISTE

Après avoir subi pendant trois ans un régime militaire répressif, la Turquie envisage à présent avec résignation la tenue d'élections bidon en novembre, puisque trois partis seulement, constitués avec l'appui de l'armée, ont été autorisés à s'inscrire en vue du scrutin. Le 6 novembre 1983 marquera la transition d'une dictature militaire pure et simple à un soi-disant “régime parlementaire”, guidé par les militaires.

Extérieurement, la vie en Turquie semble aujourd'hui beaucoup plus normale qu'il y a trois ans, à la veille du coup d'Etat qui permit à cinq généraux de s'emparer du pouvoir. On ne voit pas de slogans sur les murs, il n'y a pas de meurtres politiques dans la rue, pas de grèves dans les usines.

La violence politique dans la rue a été remplacée par la terreur d'Etat; les slogans sur les murs, par les portraits et statues du général Evren; les conflits sociaux dans les usines, par l'arbitrage forcé qui condamne les masses laborieuses à la misère.

Coup d'Etat du 12 septembre

Cette période sombre a commencé le 12 septembre 1980 avec le coup d'état militaire dirigé par le Général Kenan Evren, chef de l'Etat-major général des forces armées turques. Lorsqu'il est apparu sur les écrans de la télévision comme le nouvel "homme fort" de la Turquie, il était flanqué de quatre autres membres de la junte, le Général Nurettin Ersin des Forces terrestres, le Général Tahsin Sahinkaya des forces aériennes, l'Amiral Nejat Tümer, Commandant de la Marine et le Général Sedat Celasun, commandant de la Gendarmerie.

Le Général Evren, qui avait laissé entendre dans un ultimatum adressé au Président de la République en janvier 1980 qu'une intervention militaire était possible, déclara qu'il avait décidé d'agir alors parce que "la démocratie ne pourrait plus se contrôler". Une nouvelle ère de "démocratie contrôlée" venait donc de commencer dans la partie sud-est de la communauté atlantique.

Dans les premiers communiqués de la junte militaire, il était clair que le motif principal du coup d'état n'était pas l'instabilité du pays, mais l'instabilité du Moyen-Orient. Dans le message personnel qu'il a délivré le jour même du coup d'Etat, le Général Evren s'est engagé à rester fidèle à l'OTAN et cette fidélité a été confirmée plus tard dans tous les textes publiés par le nouveau régime.

Le *Times* du 13 septembre 1980 notait: "*Le message et le moment choisi ont été bien accueillis par les alliés qui s'inquiétaient de plus en plus de la situation politique chaotique dans cette région particulièrement exposée et vitale du flanc sud-est de l'OTAN.*"

L'*International Herald Tribune* du même jour ajoutait: "*Les coups d'Etat militaires contribuent rarement à la stabilité internationale, mais la Turquie se révélera peut-être l'exception.*"

Le même journal nous informait aussi du fait que : *“Un des dirigeants-clé, le Général Haydar Saltık, qui a été nommé secrétaire général du nouveau Conseil de Sécurité, a assisté à de nombreux séminaires et réunions d’élaboration du commandement de l’OTAN et a été décrit comme une ‘figure familière’ par une source de l’OTAN. Des fonctionnaires de l’OTAN ont aussi déclaré que les manoeuvres en Thrace qui mettraient en action 3.000 soldats de 6 pays de l’OTAN auraient lieu comme prévu. Les manoeuvres, désignées sous le nom d’Anvil Express 80, sont prévues pour la fin du mois, leur but est de tester la riposte de l’OTAN à une attaque éventuelle de la Turquie occidentale par les forces du Pacte de Varsovie stationnées en Bulgarie.”* (International Herald Tribune, 13 septembre 1980).

A la lecture de toutes ces informations, peut-on considérer comme une coïncidence le fait que les manoeuvres de l’OTAN et le coup d’Etat militaire se soient produits le même jour? Un autre point à remarquer est le fait que des hauts fonctionnaires à Washington étaient au courant du coup d’Etat avant qu’il n’ait lieu et que les agences de presse occidentales en ont été informées par ce canal.

C’est donc un fait indéniable que le coup d’Etat militaire du 12 septembre constitue une étape supplémentaire de l’escalade militaire dans le Moyen-Orient en général et en Turquie en particulier.

Cette escalade militaire avait déjà commencé avec la conclusion des accords de coopération à la défense entre la Turquie et les Etats-Unis au début de 1980.

Ce n’est pas non plus une coïncidence que le premier ultimatum du Général Evren ait suivi de peu la nouvelle des projets américains de constituer une nouvelle alliance pro-américaine au Moyen-Orient avec la participation de la Turquie, de l’Egypte, d’Israel et de l’Arabie Saoudite. Les événements d’Iran et d’Afghanistan ont été utilisés comme prétexte pour ressusciter le défunt pacte du CENTO (Organisation du Trai-

té central, à laquelle participaient la Turquie, les Etats-Unis, l'Irak, l'Iran et le Pakistan) sous un autre nom et avec de nouveaux partenaires. Le seul membre du défunt CENTO qui ait adhéré au nouveau pacte, est la Turquie.

Le premier pas vers la création de ce pacte fut d'amener la Turquie à signer l'accord de coopération à la défense avec les Etats-Unis; cet accord établit les principes fondamentaux des relations de défense bilatérales et assure aux Etats-Unis la possibilité de continuer d'opérer dans leurs bases-clé en Turquie. (En 1975, la Turquie avait abrogé unilatéralement le traité de défense précédent en guise de représailles contre l'embargo américain; toutes les bases américaines avaient été fermées à l'exception d'une base aérienne stratégique de l'OTAN à Incirlik).

En octobre 1978 l'ancien premier ministre Ecevit ordonna la réouverture de quatre bases-clé après que le Congrès américain eût levé l'embargo sur les armements; néanmoins, les forces démocratiques (y compris l'aile gauche du Parti Républicain du Peuple d'Ecevit) restèrent farouchement opposées à un statut permanent pour les bases et installations américaines et de l'OTAN.

Après la reprise du pouvoir par Demirel et immédiatement après l'ultimatum de l'armée, les représentants du gouvernement américain se précipitèrent en Turquie et en quelques jours, le 9 janvier 1980, le gouvernement turc conclut l'accord de coopération à la défense.

Après la conclusion de cet accord militaire bilatéral, le chef de l'opposition, Bülent Ecevit, accusa le gouvernement Demirel de transformer la Turquie en un "paratonnerre de l'OTAN". En effet, ce nouvel accord devait permettre aux Américains de faire fonctionner les bases et installations militaires suivantes en Turquie:

1. bases de "frappe" et installations telles que ba-

- ses aériennes, navales, bases de lancement de missiles, etc.,
2. bases électroniques de renseignements,
 3. installations de communication,
 4. installations d'entraînement et de soutien logistique.

Toutes ces bases et installations ont gagné en importance à la suite de la montée des tensions au Moyen-Orient et plus particulièrement après la guerre entre l'Irak et l'Iran. Grâce à l'intervention militaire de la junte d'Evren, les Etats-Unis sont assurés du fonctionnement de leurs bases et installations en Turquie pour quelques années encore. Ainsi, les forces armées turques ont rempli leur mission de gardien des intérêts américains dans la région (pour des informations détaillées, voir: Info-Türk, *US Interests in Turkey*, March 1982).

Un piège bien combiné: OYAK

En plus du fait qu'elle était l'une des plus puissantes forces armées de l'OTAN, comprenant 566.000 hommes dont 271.000 conscrits, l'Armée turque avait encore un autre motif, justifiant son intervention militaire: le fait qu'elle faisait partie du complexe militaro-industriel du pays.

En effet, depuis l'effondrement de l'Empire ottoman, les Forces armées turques avaient toujours été l'une des forces motrices de la société turque. Au 19e siècle, les dirigeants du mouvement progressiste *Jeunes Turcs* avait trouvé leurs partisans les plus ardents parmi les jeunes officiers de l'Armée. La révolution bourgeoise de 1908 (Meşrutiyet), la Guerre de Libération nationale (1919-1922), la proclamation de la République (1923), tout avait été dirigé par les officiers de l'Armée.

Bien que le fardeau le plus lourd de la guerre de Libération nationale ait pesé sur les épaules des ouvri-

ers et des paysans, la bureaucratie militaire, dans le but d'assurer à la bourgeoisie locale toutes les possibilités de développement, prit toutes les mesures propres à empêcher les masses laborieuses d'acquérir une conscience de classe, de s'organiser en partis politiques et en syndicats et d'être représentées au Parlement. En outre, adoptant une idéologie chauviniste qui correspondait aux ambitions de la bourgeoisie ascendante, les généraux soumièrent les Kurdes de Turquie à une répression visant à éliminer leur identité nationale.

La dualité du progressisme bourgeois s'est toujours manifestée au cours de la période républicaine en Turquie. Tout en prenant une position anti-impérialiste en vue de sauvegarder la souveraineté politique de l'Etat, les militaires se soucièrent toujours sur le plan intérieur, de renforcer la bourgeoisie locale aux dépens des masses laborieuses.

Après la seconde Guerre Mondiale, la haute bourgeoisie qui s'était développée grâce au soutien des Forces Armées, trouva un nouvel allié puissant, les USA, qui songeaient à intégrer la Turquie et la Grèce dans leur camp. Le 22 mai 1947, la loi d'Assistance à la Turquie et à la Grèce et le 12 juillet 1947, l'accord d'Assistance à la Turquie furent mis à exécution. Plus tard, la Loi d'Aide Etrangère de 1948 et les lois d'Aide Mutuelle pour la Défense firent des Forces Armées turques une armée de mercenaires forte de 500.000 hommes et chargée de défendre les intérêts des USA dans le Moyen-Orient. Un pas de plus dans cette voie fut franchi avec l'adhésion de la Turquie à l'OTAN en 1952.

En dépit de cette dépendance formelle à l'égard des USA, quelques éléments des Forces Armées turques maintinrent une position d'opposition à la domination des USA et au gouvernement de la bourgeoisie collaborationiste. Et cela pour deux raisons:

Premièrement, la grande majorité des officiers de l'armée étaient issus de familles paysannes pauvres et

se sentaient proches du peuple. Cette position était, en outre, renforcée par suite de l'attitude déloyale de la bourgeoisie collaborationiste qui ne se souciait aucunement du bien-être de son ancienne alliée et rendait même les officiers plus pauvres que jamais.

Deuxièmement, presque tous les officiers se considéraient comme les seuls garants de l'indépendance nationale et étaient mécontents du renforcement du contrôle, exercé par les USA sur les Forces Armées.

Dans ces conditions, les Forces Armées turques, encouragées par la résistance populaire massive contre le gouvernement du Parti Démocrate, réalisèrent un coup d'Etat le 27 mai 1960 et mirent en vigueur une nouvelle constitution garantissant les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.

Quoique très bien informés sur les préparatifs du coup d'Etat, les USA n'intervinrent d'aucune manière pour l'empêcher. Car, si les Forces Armées n'étaient pas intervenues, le mécontentement des masses aurait pu mener à un vrai soulèvement populaire. Mais, aussitôt après le changement de pouvoir, les conseillers militaires des Etats-Unis à Ankara imposèrent au Comité d'Unité Nationale (la junte militaire) un projet sui-generis, baptisé OYAK.

A ce moment-là, ce projet paraissait fort innocent et il était impossible d'apercevoir le piège sinistre qui s'y trouvait dissimulé. Selon la loi adoptée le 1er mars 1961, l'OYAK (Fonds d'Aide Mutuelle des Forces Armées) visait à assurer un certain nombre d'activités sociales telles que la fourniture à bon compte de biens de consommation, l'octroi de crédits à taux d'intérêt peu élevés et la construction de résidences à bon marché pour les officiers et sous-officiers de l'armée qui avaient beaucoup souffert matériellement au cours des dix années de pouvoir du Parti Démocrate.

La loi obligeait tous les officiers et sous-officiers de s'affilier à l'OYAK et de lui apporter une contribution de 5 pour-cent de leur salaire, totalisant 20 mil-

lions de dollars par an. Le fonds devait être géré par un conseil d'administration composé de généraux.

Constatant que les cotisations obligatoires des membres de l'Armée avaient créé une accumulation énorme de capital, les généraux décidèrent alors d'engager ce capital dans des investissements lucratifs dans l'industrie et le commerce.

Le fait que des officiers de l'armée soient devenus des capitalistes en uniforme eut pour effet de créer entre eux et les masses laborieuses un fossé économique et social. Cette contradiction croissante influença l'attitude des officiers pendant les grèves ouvrières massives des 15 et 16 juin 1970, et, par la suite, au cours de la période de répression militaire de 1971 à 1973.

Derrière la violence politique, l'Armée!

Le prétexte officiel du coup d'Etat du 12 septembre 1980 était d'arrêter la violence politique, qui avait fait 5.355 morts depuis 1975. Si l'on examine, en particulier, la période des 10 mois de gouvernement Demirel, pendant laquelle le chiffre des victimes finit par atteindre 500 par mois, cette affirmation des Forces armées pouvait paraître fondée. Mais, sous cette violence, c'est en fait l'armée elle-même que l'on retrouve.

Les activités secrètes émanant d'un département illégal au sein de l'armée, furent un sujet de préoccupation depuis 1973. Il s'agissait du Département de Contre-Guérilla au Quartier général des Forces armées turques. La dénomination officielle de ce département était "Département Spécial de la Guerre". La mission d'Assistance Militaire US et le Département Spécial de la Guerre cohabitaient dans le même bâtiment à Ankara. L'entraînement des officiers du département était pris en charge par les services secrets américains.

En apparence, le but de ce département était de créer des forces de résistance en cas de "soulèvement" ou d'agression étrangère. Mais les formes concrètes prises par l'entraînement et les directives qui étaient données, montraient que ce département pouvait servir à réprimer une prise de conscience sociale dans le pays.

Dans plusieurs recommandations écrites du Département, le terme "soulèvement" était défini comme "une opposition politique et sociale contre l'ordre établi dans le pays." Pendant la période de répression militaire entre 1971 et 1973, le Département de Contre-Guérilla se référant à cette interprétation, avait organisé et perpétré des chasses à l'homme, des tortures, et avait lancé des accusations contre toute personne qui désapprouvait l'ordre social existant et l'intervention militaire.

Le Département avait un "bureau spécial", connu sous le nom de "Bayraktarlık", situé à Chypre, qui donnait refuge aux assassins politiques d'extrême-droite qui avaient tué des progressistes.

La Contre-guérilla avait toujours maintenu des rapports étroits avec le parti néo-fasciste de l'ex-colonel Türkeş et lui avait toujours ménagé toutes les facilités en ce qui concerne les armes et les conspirations.

Il faut également prendre en considération le fait que les Forces armées s'étaient données les moyens de contrôler les secteurs les plus sensibles de la Turquie à la suite de la proclamation de la loi martiale dans 20 provinces à partir du début de 1979. Mais au lieu de diminuer, la terreur politique a considérablement augmenté.

Dès que leur objectif eût été atteint, c'est-à-dire fournir à l'armée le prétexte du coup d'Etat fasciste, le Département de Contre-guérilla et ses collaborateurs, les "Loups Gris", arrêtaient leurs activités pour un moment.

Voilà pourquoi, quelques jours seulement après le coup d'Etat, il faisait calme partout en Turquie.

Programme du capitalisme monopoliste

Aussitôt après le coup d'Etat du 12 septembre, tous les communiqués de la Junte indiquaient que, contrairement aux coups d'Etat de 1960 et 1971, le nouveau régime entendait donner la priorité aux mesures économiques et sociales, qui avaient déjà été clairement définies par le Fonds Monétaire Internationale.

Avant le coup d'Etat, le déficit annuel de la balance commerciale atteignait près de \$3 milliards. De plus, l'ensemble de la dette extérieure se chiffrait à plus de \$20 milliards. Un très fort pourcentage d'inflation qui avait atteint 110 pour-cent l'an en 1980 débouchait évidemment très rapidement sur la stagnation de l'économie. *Newsweek* signalait que sur les 60 pays choisis par les administrateurs des multinationales, la Turquie occupait la troisième place parmi les plus hasardeux. De plus, les dirigeants des grandes sociétés, banques et holdings avaient déclaré à maintes reprises que le problème majeur de la Turquie était de réaliser sa stabilité politique.

Au cours d'une série de négociations avec les gouvernements précédents, le Fond Monétaire Internationale et la Banque mondiale avaient imposé à la Turquie les mesures draconiennes résumées ci-dessous :

- Stopper l'inflation en baissant le pouvoir d'achat des travailleurs,
- Augmenter les taux d'intérêt pour encourager l'épargne,
- Développer les exportations par des crédits à faible taux d'intérêt et par d'autres mesures incitatives,
- Assurer l'ordre dans le pays pour encourager les investissements et crédits étrangers.

Les mesures proposées étaient les conditions majeurs à l'octroi de nouveaux crédits internationaux à la Turquie.

En effet, ces mesures avaient déjà été décrétées le 24 janvier 1980 par le gouvernement Demirel —9 mois

avant le coup d'Etat-- mais n'avaient pu être appliquées comme le souhaitait le FMI en raison de l'opposition sociale et politique.

Au lendemain du coup d'Etat, le *Financial Times* du 13 septembre 1980 publia le commentaire suivant émanant de son correspondant à Washington: "*Les négociations tant avec le FMI qu'avec la Banque mondiale avaient été conduites par un petit nombre de conseillers de M. Demirel et plus particulièrement par M. Turgut Ozal, sous-secrétaire du Cabinet du premier ministre. Le sort réservé à M. Ozal sera symptomatique de l'avenir des relations de la Turquie avec le FMI et la Banque mondiale*".

M. Turgut Ozal allait précisément garder une position-clé en tant que vice-premier ministre dans le nouveau gouvernement militaire et quelques semaines plus tard, le 5 octobre 1980, il allait se rendre à Washington afin de rassurer les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale.

Ceux-ci n'allaient pas tarder à exprimer leur satisfaction au sujet de la politique économique suivie par la Junte, en ouvrant quelques semaines plus tard les robinets du crédit.

La crédibilité retrouvée de la Turquie auprès des institutions monétaires internationales devait se solder par une répression sans précédent et l'appauvrissement de toutes les classes et couches de la société turque, à l'exception d'une poignée de capitalistes monopolistes.

Un système présidentiel despotique

Les trois années de dictature militaire fasciste furent marquées par la terreur d'Etat et par une série de lois promulguées par la Junte, visant à institutionnaliser cette terreur d'Etat et la coercition.

Tout d'abord, le 7 novembre 1982, la nouvelle Constitution de la République de Turquie fut adoptée

par référendum. Eu égard au fait que les électeurs ont eu à subir des mesures d'intimidation et que toute critique était interdite, le résultat n'était guère étonnant. Il n'empêche que sur 20,7 millions, il y eut 9 p.c. d'abstentions et 8. p.c. de votes négatifs. Contrairement à la propagande officielle, disant que 91,27 p.c. des citoyens âgés de plus de 21 ans avaient voté en faveur de la nouvelle Constitution, le texte qui eut immédiatement pour effet de faire du général Evren le président de la République pour 7 ans, fut adopté à une majorité de 83 pour-cent. Dans les régions kurdes, en particulier, qui eurent à subir une répression sans précédent, le nombre de "oui" ne dépassa pas les 64 pour-cent.

Avant le référendum, toute propagande hostile avait été officiellement interdite, ceux qui osaient passer outre à cette interdiction, se retrouvaient bientôt sous les verrous. Alors que les élections précédentes s'étaient déroulées sous la surveillance des représentants des partis, cette fois-ci seuls les fonctionnaires de l'Etat désignés par la Junte, contrôlèrent le scrutin et le dépouillement des bulletins de vote.

Dans nombre d'isoloirs il n'y avait que des bulletins "blancs". Au-dessus de certains isoloirs, les partisans de la Junte avaient placé des miroirs inclinés, permettant de distinguer la couleur du bulletin choisi par l'électeur. De plus, les bulletins bleus, hostiles à la Constitution, laissaient transparaître à travers l'enveloppe un reflet nettement plus foncé, étaient plus épais, de telle sorte que les représentants du pouvoir pouvaient les distinguer.

Qui plus est, au cours du "one-man show" qui précéda le scrutin, Evren traita les opposants éventuels à la "Constitution" de "terroristes". A quoi il ajouta qu'en cas de rejet de la Constitution, cela signifierait que le peuple refuse la démocratie et souhaite que les militaires restent en place.

Le projet de Constitution qui fut approuvé sous la menace des baïonnettes, comprend nombre d'articles

anti-démocratiques, d'institutions fascistes, de restrictions des libertés fondamentales et d'atteintes aux droits de l'homme.

Une des restriction les plus évidentes imposées par cette Constitution, était l'interdiction faite aux dirigeants des partis politiques dissous, de s'occuper à nouveau de politique. (Les détails des dispositions anti-démocratiques contenues dans la Constitution, ont été exposés dans les *Bulletins* d'Info-Türk de juillet - octobre 1982).

Un haut-de-forme sur la tête et revêtu d'un habit en sa qualité de "président de la République", le général Evren, affirmant disposer du soutien total de la nation, se mit à promulguer de nouvelles lois visant à restructurer l'Etat, et à recruter des politiciens d'un type nouveau, afin de constituer les partis politiques du futur "*régime parlementaire*" guidé.

Il est de fait que, depuis le coup d'Etat militaire, le CNS a adopté 581 lois, dont 388 après discussion par l'Assemblée consultative, dont le fonctionnement était celui d'une chambre d'enregistrement des décisions prises par les militaires. Avant même que ne se tiennent des élections législatives, toutes les lois fondamentales relatives à la structure nouvelle de l'Etat, ont déjà été promulguées par la Junte.

Comme le montre clairement le tableau, tous les organes-clé de l'Etat ont été rattachés à la présidence de la République. Cette structure nouvelle avait déjà été prévue dans la nouvelle Constitution adoptée l'année dernière. Les nouvelles lois définissent en détail les modalités de création et de constitution de chaque institution. Compte-tenu du fait que l'adoption d'un projet d'amendement constitutionnel requiert une majorité des deux tiers parmi l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale, et eu égard au fait que la première Assemblée nationale sera formée de députés ayant la confiance de la Junte, tout amendement de la Constitution s'avèrera impossible. Ainsi, la nouvelle

structure de l'Etat, fondée sur un système présidentiel despotique, restera en place au moins jusqu'aux prochaines élections législatives prévues pour 1988.

1. Président de la République: Alors qu'antérieurement au coup d'Etat, le président de la République symbolisait l'Etat, il dispose à présent de pouvoirs étendus pour "assurer la mise en oeuvre de la Constitution ainsi que le fonctionnement régulier et harmonieux des organes de l'Etat": il s'agit, pour l'essentiel, de promulguer des lois, de renvoyer des projets de loi à l'Assemblée pour réexamen, de soumettre à référendum, s'il le juge nécessaire, la législation relative à l'amendement de la Constitution, de se pourvoir en appel devant la Cour constitutionnelle en vue de l'annulation de lois, d'ordonner de nouvelles élections pour l'Assemblée parlementaire, de démettre des ministres, de présider le Conseil des Ministres. Il n'est plus responsable envers l'Assemblée nationale.

Dans l'exercice de ses fonctions, le président de la République disposera de plusieurs organes qui soit n'existaient pas, soit ne relevaient pas de son autorité avant le coup d'Etat.

2. Conseil présidentiel: En vertu d'un article provisoire de la Constitution, les quatre membres de la présente Junte militaire acquerront le titre de membres du Conseil présidentiel. Durant une période de six ans, ce Conseil examinera les lois qui auront été adoptées par l'Assemblée nationale et soumises au Président de la République, donnera un avis sur des sujets relatifs à la tenue de nouvelles élections, à l'exercice de pouvoirs d'exception et aux mesures à prendre en cas d'état d'urgence, et procédera à des enquêtes portant sur la sécurité intérieure et extérieure.

3. Le secrétariat général du Président de la République: Déjà l'ancien commandant des forces de l'OTAN dans le Sud-Est de l'Europe, le général en re-

traite Sedat Güneralp, a été nommé secrétaire. Des conseillers pour les affaires d'Etat et pour les services de renseignements et la Sûreté de l'Etat seront attachés à son bureau. En dehors de l'Organisation nationale de Renseignements (MIT) et le Service de Renseignements militaires, le Président de la République aura son propre service de renseignements.

4. Les Forces armées: Le Président de la République représentera l'Office du Commandant en chef des Forces armées turques, habilité à déclarer la guerre et à décider la mobilisation des Forces armées turques. En vertu d'un nouveau texte de loi rédigé par le gouvernement militaire, un Conseil suprême de la Guerre sera constitué sous l'autorité exclusive du Président de la République. Ce conseil sera chargé d'évaluer la situation en cas de guerre ou de mobilisation, en prenant toutes les mesures requises et en affectant à son service l'ensemble des citoyens, tant civils que militaires, en fonction des besoins de la situation. Dans ces conditions, bien qu'il se soit déjà retiré du poste de Chef d'état-major, le général Evren restera le véritable chef militaire des Forces armées.

5. Pouvoir judiciaire: Bien que la Constitution stipule que les juges doivent être indépendants dans l'exercice de leurs fonctions, les postes-clé dans l'appareil judiciaire dépendront du Président de la République. Selon cette même Constitution, les membres de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'Etat, de la Cour suprême d'Administration militaire, la Haute Cour d'Appel militaire et le Conseil suprême des Juges et Procureurs, ainsi que le Procureur suprême seront nommés par le Président de la République et agiront conformément aux directives de ce dernier.

6. Vie scientifique et culturelle: Dans le but de remodeler la vie scientifique et culturelle du pays dans

le cadre idéologique imposé par la Junte militaire, le Président de la République a été doté de pouvoirs étendus. Tout d'abord, l'ensemble des universités et autres institutions d'enseignement supérieur ont déjà été placés sous l'autorité du Conseil supérieur de l'Enseignement (YOK), dont tous les membres ont été désignés par le Président de la République. De plus, ce dernier est également habilité à nommer les recteurs de toutes les universités de Turquie.

Pour exprimer leur gratitude, les recteurs qui ont déjà été nommés par Evren, lui confèrent le 14 janvier 1983 le titre de "*Docteur Honoris Causa*" ainsi qu'une chaire honorifique pour "*ses succès extraordinaires dans le rétablissement de l'ordre public dans le pays et pour avoir respecté les lois en le faisant*". Un titre semblable fut également conféré au chef militaire du Pakistan, le général Zia-ul-Haq lors de sa visite en Turquie en août dernier.

La Constitution prévoit également la fondation de l'"Institut supérieur de Culture, de Langue et d'Histoire Atatürk" sous la supervision du Président de la République, dans le but de "développer la recherche scientifique, de produire des publications et de diffuser de l'information sur la pensée, les principes et réformes d'Atatürk, la culture turque, l'histoire turque et la langue turque."

7. Le pouvoir exécutif: Bien que la Constitution prévoit la formation d'un Conseil des Ministres d'entre les membres de l'Assemblée nationale ou d'entre ceux qui sont éligibles dans le cadre des élections parlementaires, cet organe ne sera ni plus ni moins qu'une chambre d'enregistrement, appelée à mettre en pratique la politique générale fixée par les militaires.

Selon la Constitution, un *Conseil de Sécurité nationale* devra être constitué sous la présidence du Président de la République. Il sera composé du chef d'état-major, des commandants de l'Armée, de la Marine et

de l'Aviation, et du Commandant général de la Gendarmerie, ainsi que du premier ministre et des ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Ce Conseil soumettra au Conseil des Ministres ses avis quant aux décisions à prendre et pour assurer la nécessaire coordination en ce qui concerne la formulation, la définition et la mise à exécution de la politique de Sécurité nationale de l'Etat. Le Conseil des Ministres accordera une importance prioritaire aux décisions du CNS. L'ordre du jour du Conseil de Sécurité Nationale sera établi par le Président de la République.

Un Conseil de Supervision de l'Etat, dont le président et les membres désignés par le Président de la République, sera attaché auprès du bureau de la présidence de la République et disposera du pouvoir absolu de supervision de l'administration. Tous les organismes et organisations publics, toutes les entreprises dans lesquelles ces derniers détiennent plus de la moitié du capital, les organismes professionnels publics, les associations d'employeurs et les associations de travailleurs à tous les échelons, ainsi que les associations d'aide sociale et les fondations feront l'objet d'enquêtes, et d'inspections effectuées par cet organisme de supervision. Dans ces conditions, le Conseil des Ministres sera privé de toute autorité sur l'appareil de l'Etat, placé sous le contrôle direct du Président.

Qui plus est, le Président de la République dispose du pouvoir de présider le Conseil des Ministres et de démettre les ministres.

...Et l'Assemblée et les partis politiques

Etant donné que le Président de la République détient personnellement l'ensemble du pouvoir exécutif et judiciaire, et eu égard au fait que toutes les lois fondamentales ont déjà été promulguées par la Junte militaire, la future Assemblée nationale ne sera guère

autre chose qu'une métaphore, conçue pour convaincre l'opinion mondiale que la Turquie a achevé son retour à la démocratie parlementaire.

Mais le point crucial, pour le moment, c'est que la première Assemblée nationale sera constituée uniquement des seuls députés des trois partis politiques qui ont été autorisés par la Junte à participer à des élections: le Parti de la Démocratie nationaliste (MDP), dirigé par le général en retraite Turgut Sunalp, le Parti de la Patrie (Ana. P.), dirigé par l'ancien premier ministre du gouvernement militaire, Turgut Ozal, et le Parti populiste (HP), dirigé par l'ancien sous-secrétaire du même gouvernement, Necdet Calp.

Douze autres partis politiques, constitués après l'adoption de la nouvelle loi sur les partis politiques, ont été privés du droit de s'inscrire aux élections, à la suite de l'obstruction faite par la Junte. Un parti, le *Parti de la Grande Turquie* (BTP), formé par les tenants du défunt Parti de la Justice de Demirel, fut officiellement dissous en vertu d'un décret de la Junte militaire. Quant aux autres, ils ont été victimes d'une pratique sans précédent de la part de la Junte. La loi électorale stipule que pour pouvoir s'inscrire en vue des élections, un parti politique doit disposer d'au moins 30 fondateurs qui ne se soient pas heurtés au veto du CNS. Jusqu'à la date-limite, le 25 août 1983, la Junte a opposé son veto à 453 des 750 fondateurs de partis, sans la moindre justification concrète. Ainsi, par exemple, deux influents partis, le *Parti de la Social-démocratie* (Sodep) et le *Parti de la Juste Voie* (DYP), qui ont acquis un appui considérable dans la population, ont perdu la possibilité de participer à des élections.

Ne s'arrêtant pas là pour autant, la Junte a récemment rédigé un nouveau texte de loi stipulant que seuls les trois partis autorisés à s'inscrire en vue des élections, seraient admis aux futures élections locales. Ainsi, douze autres partis politiques ne disposeront d'aucun

siège durant les cinq années à venir, ni à l'Assemblée nationale ni dans les conseils municipaux.

Il convient de souligner que la formation de partis politiques s'appuyant sur la classe ouvrière ou sur la population kurde de Turquie a déjà été interdite en vertu des dispositions de la Constitution. Même si les autres partis avaient été autorisés à participer aux élections, celles-ci auraient été anti-démocratiques. Sans même parler d'un parti de la classe ouvrière ou d'un parti kurde, la Junte n'a même pas toléré la concurrence d'autres partis de droite à côté de ceux qui suivent docilement le général Evren.

Terreur d'Etat

La militarisation de l'Etat, sous le couvert d'un "*régime parlementaire*", n'a pas rencontré la moindre opposition, vu que dès le premier jour de la prise du pouvoir par les militaires, toutes les organisations politiques et syndicats démocratiques eurent à subir une vague de répression sans précédent. La Junte militaire qui s'était emparée du pouvoir sous prétexte de mettre fin au terrorisme, l'a remplacé par la terreur d'Etat.

Tous les partis politiques ont d'abord été suspendus pour ensuite être dissous. Des centaines de dirigeants politiques et de membres du Parlement, dont les anciens premiers ministres Süleyman Demirel et Bülent Ecevit, ont fait l'objet de poursuites et se sont retrouvés sous les verrous. Récemment 16 anciens dirigeants politiques ont été détenus dans une ancienne station de radar au bord des Dardanelles.

Un gouvernement appuyé par les militaires, présidé par un amiral en retraite, Bülent Ulusu, applique docilement depuis trois ans l'ensemble de la politique définie par la Junte.

La plupart des gouverneurs civils et des 1.600 maires ont été remplacés par des officiers supérieurs et tous les bureaucrates de haut rang ont dû céder la

place à des personnes jouissant de la confiance du général Evren. Environ 18.000 employés de l'Etat, 2.000 juges et procureurs, 1.300 policiers, 700 professeurs d'université et 5.000 enseignants ont soit été licenciés par les militaires, soit forcés de démissionner.

Depuis la proclamation de la loi martiale fin 1978 jusqu'au 30 juin 1983, les procureurs de la loi martiale ont traité 62.639 dossiers soumis aux tribunaux de la loi martiale, qui ont déjà condamné 33.891 personnes pour leurs opinions ou activités politiques. A présent, 21.046 personnes sont toujours détenues dans les prisons militaires, 7.183 ont été condamnées, 13.432 sont en détention préventive et 431 en garde à vue. 18.754 personnes ont déjà purgé leur peine.

Au cours des opérations de chasse à l'homme, 866 personnes ont été abattues et tuées en rue par les forces de sécurité. Selon un communiqué publié par la Ligue internationale des droits de l'homme, le 19 février 1982, 170.958 personnes ont été placées en garde à vue aux fins d'enquête préliminaire, au cours des 17 mois qui suivirent le coup d'Etat. Parmi ceux-ci figuraient notamment 203 membres du Parlement, 79 journalistes et écrivains, 93 juges et procureurs, 35 gouverneurs de district, 300 maires, 2.000 dirigeants syndicaux, 6.191 enseignants et 6.758 employés de l'Etat. Plus de 100.000 d'entre eux furent relâchés à l'issue de trois mois de détention sans mandat d'arrêt délivré par un juge.

5.854 autres personnes sont recherchées par les autorités militaires en raison de leurs opinions ou activités politiques.

La Junte militaire a lancé une campagne de dénonciation à l'encontre des personnes recherchées, et en l'espace de trois ans le CNS a reçu environ 150.000 lettres émanant d'informateurs.

Début 1983, les militaires annoncèrent que 400 mille citoyens avaient été privés de la liberté de voyager, en raison de poursuites judiciaires en cours.

Par ailleurs, un Centre de collecte d'informations fut créé au Ministère de l'Intérieur et l'ensemble des sujets de l'Etat turc sont en passe d'être enregistrés avec toutes les données relatives à leur vie privée et professionnelle ainsi que leurs opinions politiques. En 1982, le Ministère avait annoncé que 36.771 activistes politiques avaient pu être appréhendés grâce à ce système informatisé. Des ordinateurs sont également disposés aux frontières, afin de surveiller plus efficacement les voyages faits par des personnes dissidentes.

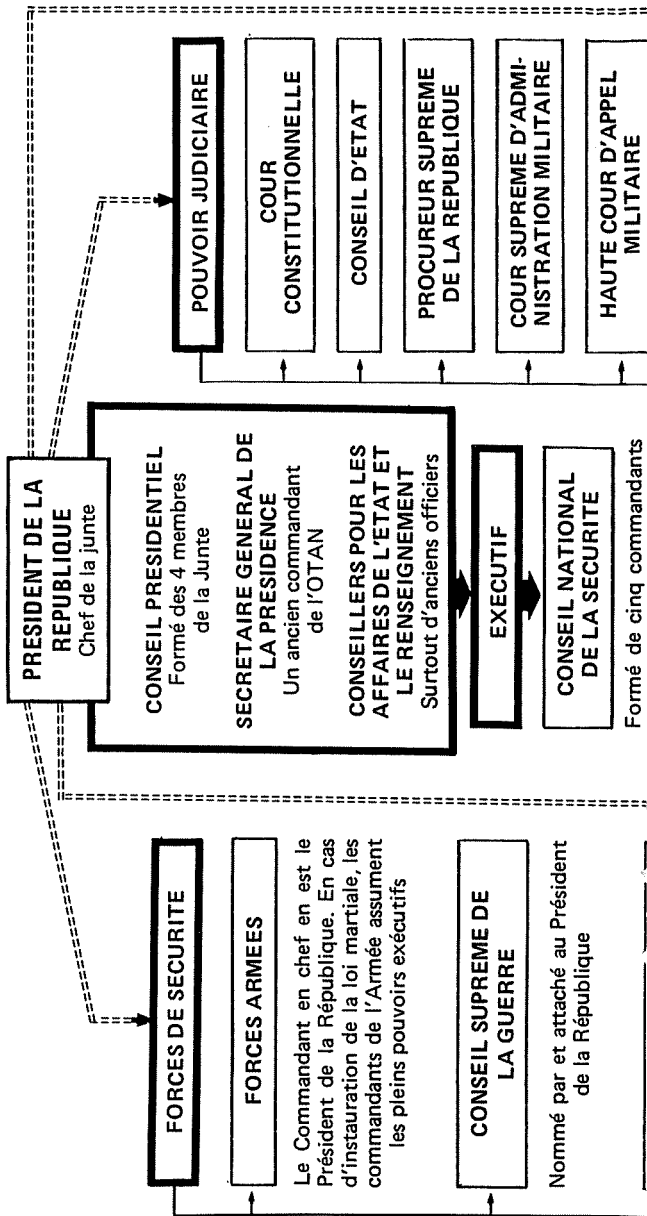
En avril 1983, le Conseil des Ministres décida de remplacer les cartes d'identité nationales par des cartes de sécurité nationales à partir de 1984. Sur les nouvelles cartes figureront les empreintes digitales du titulaire ainsi que les données habituelles relatives à son identité et une photo.

Alors que la capacité maximum des prisons civiles était de 55.000 unités, le Ministère de la Justice annonça le 20 juin 1983 qu'il y avait 78.886 prisonniers. 64 prisons sont en construction, afin de pouvoir contenir le surplus de prisonniers. Cinq prisons spéciales ont été construites à l'attention de ceux qui ont été reconnus coupables par les tribunaux militaires d'*actes de violence politique*".

La législation sur la loi martiale ayant été modifiée à dix reprises, les commandants de la loi martiale sont à présent autorisés à faire tirer sur tout suspect dans la rue, à faire confisquer et interdire des publications, des enregistrements, des cassettes, des films, à ordonner la fouille de personnes et la perquisition de leur domicile sans mandat délivré par un juge.

Après le coup d'Etat, toutes les forces de police furent placées sous l'autorité des commandants de la loi martiale. La Junte a affecté un montant de 99 milliards de LT à la réorganisation des forces de police. Il fut décidé de porter le nombre d'officiers de police de 50.000 à 121.000 et de mettre sur pied une force d'intervention rapide dans chacune des villes importantes

NOUVELLE STRUCTURE DE L'ETAT TURC



GOUVERNEURS SUPREMES ET GOUVERNEURS

En cas de proclamation de l'état d'urgence, ils peuvent agir en qualité de commandants de la loi martiale; même dans une situation normale, ils peuvent restreindre et suspendre l'usage des libertés

COURS DE SURETE DE L'ETAT

Formées des juges militaires et civils. Elles remplacent les tribunaux militaires en cas de levée de la loi martiale

CONSEIL DE SUPERVISION DE L'ETAT

Nommé par le Président de la République. Il peut contrôler chaque administration et institution publique, ainsi que les associations et syndicats

de l'Armée et de quatre ministres; présidé par le Président de la République

CONSEIL DES MINISTRES

Nommé et présidé, si nécessaire, par le Président de la République, qui peut destituer chacun des ministres

LEGISLATIF

GRANDE ASSEMBLEE NATIONALE

Pour cinq ans, formé de 400 députés des trois partis jouissant de la confiance de la Junte militaire, 12 autres partis constitués récemment sont empêchés de participer aux élections législatives. Les partis de la classe ouvrière et du peuple Kurde sont déjà mis hors la loi.

CONSEIL SUPREME DES JUGES ET PROCUREURS

Chacune de ces instances est nommée par et attachée au Président de la République

VIE SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

CONSEIL SUPREME DE L'EDUCATION (YOK)

RECTEURS DES UNIVERSITES

INSTITUT SUPERIEUR ATATURK POUR LA CULTURE, LA LANGUE ET L'HISTOIRE

Chacune de ces instances est nommée par et attachée au Président de la République

de Turquie. Avec l'aide de la République Fédérale d'Allemagne et des Etats Unis, les forces de police sont équipées d'armes modernes, de véhicules blindés et d'hélicoptères.

En vertu d'une loi, adoptée par le CNS le 4 juin 1983, les personnes dont les activités sont jugées nuisibles à l'ordre public, devront subir une forme d'exil, en étant reléguées dans une localité donnée. Les déplacements de ce genre de personnes hors du lieu de résidence autorisé seront soumis à autorisation des autorités de la loi martiale.

Etant donné que l'ensemble du territoire de la Turquie est soumis à la loi martiale, ceux dont les opinions et activités politiques font l'objet de poursuites, sont jugés par les tribunaux militaires créés dans les principales villes de Turquie.

La procédure appliquée dans les tribunaux militaires constitue la preuve que le droit à un procès honnête, tel que défini par la Convention européenne des droits de l'homme, est bafoué. Les actes d'accusation sont fondés sur des aveux arrachés sous la torture. Lors des procès de masse, les prisonniers ne sont pas amenés tous ensemble devant le tribunal, mais seulement par groupes de 10 ou 15. Devant les tribunaux, les audiences se déroulent sans que l'identité de l'accusé ait été préalablement établie, sans enquête judiciaire préalable; dans certains cas, les accusés ne comparaissent jamais devant les juges. Les témoins font l'objet d'un conditionnement avant d'être cités à la barre; les accusés ne reçoivent pas l'occasion de se défendre eux-mêmes; ils ne sont même pas autorisés à lire leurs requêtes. Le temps qui est imparti pour la défense est très court, il arrive que l'accusé ne soit pas autorisé à parler dans la salle du tribunal.

En modifiant le Code pénal turc, le CNS a alourdi les peines de prison pour les actes relevant de la propagande ou de l'organisation d'inspiration socialiste ou fondamentaliste.

Procès et peines de mort

Un des aspects les plus frappants de la répression militaire qui sévit depuis trois ans, c'est l'abondance des peines de mort qui ont été requises dans le cadre des tribunaux militaires. En dépit du fait que le Conseil de l'Europe a adopté le 28 avril 1983, une convention complémentaire à la Convention européenne des droits de l'homme, visant à l'abolition de la peine de mort, le régime turc qui affirme être une démocratie européenne, procède aux exécutions.

En l'espace de trois ans, 188 personnes ont été condamnées à mort pour des actes politiques et 37 d'entre elles ont déjà été exécutées.

Quant aux peines de mort requises, leur nombre total s'élevait au 12 septembre 1983 à 6.353. La répartition des peines de mort requises en fonction des organisations politiques et syndicales concernées, se présente comme suit:

- Voie révolutionnaire (Dev-Yol): 2.458.
- Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK): 957.
- Parti de la Libération du Peuple/Front de Turquie (THKP/C): 571.
- Gauche révolutionnaire (Dev-Sol): 529.
- Parti communiste de Turquie/marxiste-léniniste (TKP/ML): 261.
- Parti communiste révolutionnaire de Turquie (TDKP): 177.
- Organisation kurde KAWA: 154.
- Libération (Kurtulus): 118.
- Confédération des Syndicats progressistes (DISK): 74.
- Union de Propagande armée marxiste-léniniste (MLSPB): 57.
- Union des Communistes révolutionnaires de Turquie (TIKB): 31.
- Avant-gardes révolutionnaires du peuple (HDO): 31.

- Libération nationale du Kurdistan (KUK): 18.
- La Voix Ouvrière (İşçinin Sesi): 18.
- Les organisations kurdes Rızgari et Ala Rızgari: 13
- Armée de Libération populaire de Turquie (THKO): 12.
- Organisation kurde Tekosin: 11.
- Parti Communiste du Travail de Turquie (TKEP): 11.
- Réorganisation du Parti communiste de Turquie (TKP/TOK): 6.
- Union révolutionnaire du Peuple (DHB): 4.
- Parti communiste de Turquie/Union: (TKP/B): 2.
- Union de la Jeunesse socialiste (SGB): 2.
- Libération révolutionnaire (DK): 2.
- Association pour la Lutte contre le Chômage (PIM): 1.
- Noyau de l'Armée Rouge révolutionnaire de Turquie (TIKOC): 1.

D'autre part, en dehors d'un procès commun relatif au Parti socialiste du Kurdistan turc (TKSP) et au PKK, le procureur a requis 37 peines de mort.

Le total des peines de mort requises contre les dirigeants et militants des organisations tant de gauche que kurdes, s'élève à 5.550, alors que le nombre d'activistes de droite risquant la peine de mort, n'est que de 803.

Bien que plusieurs procès aient été intentés par les militaires contre les dirigeants et activistes du Parti d'Action nationaliste (MHP) néo-fasciste, il s'avère qu'au terme de cette période de trois ans, tous les dirigeants de ce parti, à l'exception d'Alparslan Türkeş et de deux de ses associés, ont été relâchés sur ordre des tribunaux militaires.

En plus des organisations de gauche mentionnées plus haut, des milliers de progressistes comparaissent toujours devant des tribunaux militaires, sous l'inculpation d'être membres du Parti communiste de Turquie (TKP), du Parti ouvrier de Turquie (TIP), du Par-

ti socialiste ouvrier de Turquie (TSIP), de l'Union du Travail (EB), de la Voie du Partisan (PY), de l'Association de la Jeunesse progressiste (IGD), du Parti du Travail du Kurdistan (KIP), de l'Association de la Jeunesse révolutionnaire patriotique (TDGB), du Parti de la Patrie socialiste (SVP), de la Jeunesse révolutionnaire (Dev-Genç), du Parti ouvrier-paysan de Turquie (TIKP).

Quant aux partis qui étaient représentés au Parlement avant le coup d'Etat, les militaires ont engagé des poursuites judiciaires contre 203 anciens parlementaires, dont 154 appartiennent au Parti républicain du Peuple (CHP), 2 au Parti de la Justice (AP), 30 au Parti du Salut national (MSP), 15 au Parti d'Action nationaliste (MHP) et 2 indépendants. Demirel et 15 autres ex-dirigeants politiques qui sont actuellement gardés sous surveillance sans faire l'objet de poursuites judiciaires, sont de ce nombre. Le leader du CHP, Ecevit, a été incarcéré à quelques reprises pour ses déclarations.

Le président du MSP, Necmettin Erbakan a été condamné à 4 ans de prison et 22 autres dirigeants de ce parti à des peines allant jusque 3 ans.

Selon la Ligue française des droits de l'homme, 300 des 1.600 maires de Turquie destitués, ont été arrêtés par les militaires à la suite du coup d'Etat. Les cas de trois maires, MM Ahmet Isvan d'Istanbul, Mehdi Zana de Diyarbakır et Fikri Sönmez de Fatsa ont été jugés exemplaires, en raison du fait qu'ils ont tous les trois subi des tortures en prison et que leurs procès sont toujours en cours devant les tribunaux militaires.

De plus, nombre d'organisations démocratiques telle l'Association des Enseignants (Töb-Der), l'Union des Architectes et Ingénieurs (TMMOB), l'Union des Coopératives paysannes (Köy-Koop), le Comité turc pour la Paix, le Barreau d'Istanbul, l'Association des Employés de l'Etat (Tüm-Der), 25 syndicats progressistes affiliés à la DISK, voire certaines organisations liées à la Türk-Is, pro-gouvernementale, l'Union des E-

crivains turcs (TYS), la Chambre des Chimistes, l'Association des Professeurs d'Université (TUMOD) et les Maisons populaires de la Culture ont également fait l'objet de poursuites judiciaires. Les dirigeants de Töb-Der et de Köy-Koop ont déjà été condamnés à des peines de prison.

Tortures

En dépit des protestations des organisations humanitaires internationales, la Junte militaire n'a jamais cessé de torturer les opposants politiques dans des centres d'interrogatoire et dans les prisons militaires. Comme ce fut le cas durant les deux premières années de pouvoir de ce régime, de nombreuses allégations de torture sont parvenues jusqu'à la presse internationale au cours de l'année qui s'achève.

L'une des révélations les plus impressionnantes fut celle faite par M. Abdullah Bastürk, président de la DISK, au cours de l'audience du 15 décembre 1982, à laquelle assistait une délégation de la CISL (voir: *Bulletin Info-Türk*, décembre 1982). Dans la requête qu'il soumit au tribunal militaire, Bastürk déclarait: *"Bien qu'aucune sentence n'ait encore été prononcée à notre sujet, et malgré notre conviction qu'il est impossible que pareille sentence puisse être prononcée, nous avons commencé à être exécutés lentement, il est vrai, mais très concrètement."*

Durant ces trois années, 204 prisonniers politiques ont été torturés à mort au cours d'interrogatoires.

Toutes les tentatives faites par des organisations internationales de droits de l'homme pour visiter les prisons militaires turques et pour s'y entretenir avec les prisonniers se sont heurtées au refus catégorique de la Junte, sous prétexte que ces prisons n'étaient même pas accessibles aux observateurs et journalistes turcs. Alors qu'en réalité les journalistes de la presse pro-gouvernementale turque sont régulièrement auto-

risés à entrer dans des prisons militaires et à interviewer les prisonniers qui font des déclarations favorables à la Junte et à l'administration pénitentiaire dans le but de bénéficier d'une réduction de peine.

Devant l'impossibilité de faire entendre leurs voix par des moyens normaux, 2.500 prisonniers entamèrent le 4 juillet 1983 une grève de la faim dans les prisons d'Istanbul. Cette action de résistance s'étendit par la suite à d'autres villes, de sorte que le nombre total de prisonniers politiques qui menèrent des grèves de la faim de durée variable, s'éleva à quelque 6.000. Leurs revendications portaient essentiellement sur le retrait de l'uniforme carcéral, la fin de la torture, de l'oppression et de toutes sortes d'interdictions, ainsi que sur la suppression du système de cellules individuelles.

Dans l'appel qu'ils adressèrent à l'opinion mondiale, les grévistes de la faim annoncèrent également la mort de Hakan Mermeroluk, de Serif Akkaya et de Hakkı Hocaoglu, due à des tortures ou à des mauvais traitements dans des prisons militaires.

Amnesty International déclara qu'il était douteux que toutes les allégations de torture signalées aux autorités, eussent fait l'objet d'enquêtes, comme l'affirme la Junte.

La presse soumise à la censure

Dès le commencement du pouvoir militaire, la presse fut soumise à la censure. En plus des journaux et revues, déjà interdites antérieurement au coup d'Etat militaire, trois quotidiens, Demokrat, Aydınlık et Hergün furent définitivement fermés le 12 septembre 1980. Depuis lors, nombre de journaux et de périodiques ont fait l'objet de suspensions temporaires. L'année passée, ce fut le cas de Milliyet, Tercüman, Günes, Hürriyet, Cumhuriyet, Günaydın (il s'agit des quotidiens les plus influents du pays), Milli Gazete, Nokta,

Gemlik Körfezi, Aziziye Postası, Hürsöz, Maya, Yeni Nesil, Türkiye, Isparta et Yankı.

Outre la censure officielle, tous les journaux ont été forcés d'appliquer l'auto-censure pour éviter de nouvelles suspensions.

Il ressort d'informations publiées par le quotidien *Cumhuriyet*, que depuis le coup d'Etat jusqu'au 31 mars 1983, 98 journalistes ont fait l'objet de poursuites et que 83 d'entre eux comparaissent toujours devant les tribunaux militaires ou purgent des peines de prison.

18 écrivains et poètes éminents du pays sont jugés par un tribunal militaire pour "avoir transformé le *Syndicat des Ecrivains Turcs (TYS) en organisation clandestine.*"

D'autre part, 44 intellectuels renommés de Turquie sont toujours jugés par les militaires pour avoir participé aux activités du Comité turc de la Paix.

La Société turque de Radio-télévision (TRT), quant à elle, avait déjà été soumise au contrôle des généraux. En l'espace de 3 ans, plus d'une centaine de réalisateurs ont été licenciés ou transférés à des postes incompatibles avec leur profession.

La publication d'un journal ou d'une revue a été soumise à l'autorisation préalable du commandant local de la loi martiale.

Depuis le coup d'Etat, tous les livres de gauche ont disparu des rayons et, même si la loi martiale était levée, il est improbable qu'ils puissent réapparaître.

La campagne d'autodafé de livres lancée par les autorités de la loi martiale, a été étendue même jusqu'aux manuels scolaires. De plus, le gouvernement militaire publie très souvent des listes de publications imprimées à l'étranger, dont l'importation en Turquie est interdite.

Une nouvelle loi visant à modifier la loi sur la Presse fut adoptée à l'Assemblée consultative. D'après cette loi, les peines de prison pour délit de presse seront

beaucoup plus lourdes qu'auparavant, le procureur pourra requérir l'interdiction ou la saisie de n'importe quelle publication, ainsi que la confiscation du matériel d'imprimerie appartenant à l'éditeur.

Non seulement la presse, mais également les autres médias, tels les films, les vidéo-cassettes, les enregistrements ou musi-cassettes ont été soumis à une stricte censure par les militaires. Parmi les films saisis sur ordre des militaires, figure aussi *Gandhi*, film qui obtint un premier prix.

En vertu d'un décret gouvernemental, toute personne ou firme étrangère souhaitant tourner des films en Turquie, est tenue de demander l'autorisation de l'Etat turc via les ambassades de Turquie.

Le gouvernement a également rédigé un nouveau projet de loi, visant à resserrer le contrôle de l'Etat sur l'industrie du film, dans lequel il est stipulé qu'une autorisation préalable devra être délivrée par les autorités avant le tournage d'un film.

Les universités dans le collimateur

A l'origine du malaise dans les universités, il y eut l'adoption de la loi controversée sur la création d'un Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK), fort de 25 membres, qui exerce un contrôle centralisé sur les 27 universités de Turquie, leurs 6.723 professeurs, leurs 12.000 assistants et chargés de cours, à quoi s'ajoutent 350.000 étudiants selon les estimations.

Conformément à cette loi adoptée le 7 novembre 1981, les membres de YOK, de même que tous les recteurs d'université ont été nommés par le chef de la Junte. A la suite de l'adoption de la nouvelle Constitution, de nouvelles restrictions législatives furent imposées aux universités, essentiellement l'interdiction de s'affilier à des partis politiques et de faire des déclarations politiques.

Le 10 novembre 1982, YOK commença à liquider tous les professeurs et assistants d'université jugés "inacceptables" par le régime militaire. Jusqu'à la fin de 1982, environ 450 membres du personnel universitaire furent démis de leurs fonctions sur décision du Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK).

Toutefois, n'étant pas satisfaits par l'action de YOK, les commandants de la loi martiale, faisant usage de leurs prérogatives définies par la loi, ordonnèrent le licenciement de 101 professeurs d'université.

Qui plus est, le 21 août 1982, de nouveaux règlements disciplinaires furent annoncés, obligeant les membres du personnel universitaire et les étudiants à se conformer aux règles de YOK relatives à l'habillement et à l'apparence extérieure. Tous les professeurs qui portaient la barbe, eurent à choisir entre deux alternatives: se faire raser la barbe ou perdre leur poste universitaire.

Répression des nationalités

La répression contre la population kurde de Turquie, qui dure depuis l'époque de la proclamation de la République, a acquis des dimensions gigantesques après le coup d'Etat. Les deux tiers des forces effectives des Forces armées turques furent dépêchés dans le Kurdistan de Turquie. Par la suite, le quartier général de la 2ème armée a été déplacé de Konya, en Anatolie centrale, à Malatya dans la zone du Kurdistan.

A l'aide d'avions, d'hélicoptères et de véhicules blindés, les commandos effectuent des raids contre des villages kurdes sous prétexte de "rechercher des armes". Après avoir tabassé et injurié l'ensemble des villageois, ils arrêtent ceux qui avaient participé à un mouvement politique ou démocratique revendiquant le respect des droits et libertés fondamentales des Kurdes.

Selon la Ligue internationale des droits de l'homme, 81.634 Kurdes ont été arrêtés depuis le coup d'E-

tat; nombre d'entre eux ont subi des tortures dans des centres d'interrogatoire. Plus d'un millier de peines de mort ont été requises contre des militants kurdes.

Dans la prison où les Kurdes sont détenus, les murs des dortoirs sont recouverts de mots d'ordre tels que "Un Turc vaut autant que le monde entier", ou encore: "Heureux ceux qui disent 'Je suis Turc!'."

Les prisonniers kurdes qui résistent aux humiliations et aux traitements inhumains, sont torturés dans les prisons militaires. Amnesty International a révélé un grand nombre de cas de personnes décédées par suite de tortures subies en prison. Récemment, le 14 septembre 1983, l'agence AFP a fait état de la mort de deux prisonniers qui sont morts à la prison militaire de Diyarbakır.

Renforcement des monopoles

Les mesures draconiennes imposées par le FMI ont été appliquées de manière satisfaisante pour les milieux internationaux financiers, mais leur mise en oeuvre au cours de ces trois dernières années n'a servi qu'à renforcer la position d'une poignée de monopoles au détriment des masses laborieuses et des couches faibles de la bourgeoisie.

Avec la libération des taux d'intérêts, en 1981, des centaines de "courtiers" poussèrent comme des champignons et commencèrent à drainer l'épargne, en faisant miroiter des intérêts de l'ordre de 60 pour-cent pour les comptes à terme, alors que le taux d'inflation se situait officiellement aux alentours de 30 pour-cent. Toutefois, afin de couvrir ces taux élevés, ces courtiers accordaient des crédits aux entreprises en difficulté de trésorerie à des taux de 70-80 pour-cent.

Seulement, cette folie des taux d'intérêts se solda par la faillite de centaines de courtiers incapables de faire face au remboursement. Plusieurs d'entre eux, et

des plus célèbres furent arrêtés et les petites banques perdirent leur crédibilité.

Un nouvel arrêté publié le 14 septembre 1982 réorganisait le système bancaire de manière à ne plus laisser que les banques puissantes sur le terrain. Le quotidien *Hürriyet* notait le 5 janvier 1983 qu'en Turquie la moitié de l'épargne, d'un montant total de 2.100 milliards de LT (\$10 milliard), avait été déposée dans les deux grandes banques de Turquie, Ziraat Bankası et Is Bankası.

Le même processus s'observe pour les entreprises industrielles et commerciales. Alors qu'en 1980 il y avait 9.216 entreprises, en 1983, ce chiffre tomba à 7.325 en raison des faillites et des liquidations. Par contre, le nombre de sociétés anonymes passa de 2.406 en 1980 à 3.903 en 1982. Un autre phénomène révélateur de la liquidation des petites entreprises fut l'augmentation du nombre des effets protestés dont la valeur totale passa de 61 milliards LT en 1980 à 217 milliards LT en 1982.

Malgré toutes les facilités accordées aux entreprises d'exportation, on apprit que rien que pour 1982, 300 entreprises d'exportation avaient fait faillite.

Avec la liquidation des petites entreprises, les grandes sociétés sont devenues totalement maîtres du marché et, en 3 ans, leurs bénéfices ont atteint des taux astronomiques.

Selon le quotidien *Günes* du 25 août 1983, la production et la distribution des 950 marchandises de base en Turquie sont contrôlées par 185 monopoles.

En 1982, les 500 firmes les plus importantes de Turquie ont augmenté leur profit de 37 pour-cent par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, il ressort d'informations publiées par le quotidien *Cumhuriyet* du 3 septembre 1983 que le bénéfice net des entreprises par travailleur employé, qui était en moyenne de 183.632 LT en 1979, était passé à 687.000 LT en 1982.

Quant aux investissements étrangers: d'après l'Organisation d'Etat de Planification (DPT), depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, on a enregistré une injection de capital étranger de \$601 millions contre \$228 millions pour les 26 années qui avaient précédé le coup d'Etat. Selon le *Hürriyet* du 22 septembre 1983, 17 des 50 sociétés privées les plus importantes de Turquie sont contrôlées par le capital étranger. Le tiers des investissements étrangers sont le fait de firmes allemandes.

Le complexe militaro-industriel

Ainsi qu'il a été dit dans la première partie de cette étude, l'Armée turque fait directement partie d'un complexe militaro-industriel pour lequel les années 1981-82 furent un "âge d'or".

Tout d'abord, l'OYAK (Fond d'aide Mutuelle des Forces armées) qui collabore avec des compagnies étrangères, est devenu en très peu de temps un holding financier gigantesque... L'actif de ce fond atteint 8,6 milliards de LT en 1982, alors qu'il s'élevait à 4,6 milliards de LT en 1980.

Outre l'OYAK, le complexe militaro-industriel se compose de trois autres fondations, mises sur pied en collaboration avec le secteur civil et militaire, dans le but d'attirer des donations du public et de les affecter à l'industrie d'armement.

La plus importante parmi celles-ci est la Fondation pour le Renforcement de la Force Aérienne (HKGV). L'actif de cette fondation atteignait 33,5 milliards de LT à la fin de 1982 alors qu'il était de 2 milliards de LT en 1980. Elle possède 45 pour-cent des actions de la "Compagnie des Industries Aéronautiques Turques" (TUSAS), fondée dans le but de moderniser la Force Aérienne Turque et de construire des avions militaires.

L'industrie d'aviation turque coopérera avec 170

firmes locales, au moins, en vue de la production des différentes pièces. L'HKGV envisage aussi la production de films photographiques et de papiers qui seraient utilisés dans les opérations de reconnaissance de la Force Aérienne.

Après de longs mois de marchandage, les militaires turcs ont finalement opté pour l'avion de combat F-16 C-D construit par la firme américaine General Dynamics, en vue de moderniser les Forces aériennes avec 160 appareils de ce type pour les dix années à venir. Cette modernisation coûtera à la Turquie 4 à 5 milliards de dollars. Dans une phase qui se situerait entre la mi-1985 et le début de 1987, les premiers F-16 C-D seront partiellement assemblés dans les usines de la TUSAS.

La Fondation pour le Renforcement des Forces Terrestres (KKGV) fut fondée plus tard, mais enregistra un développement très rapide. Lors du congrès de cette fondation, il fut déclaré que l'actif de la KKGV atteignait 6,7 milliards LT en 1982, alors qu'il était seulement de 400 millions LT en 1980. Cela signifie que, grâce à l'intervention militaire, les donations à la KKGV se sont multipliées par dix-sept. Le Général Ersin annonça que, en l'espace de deux ans, 5,5 millions de personnes avaient fait des dons à la KKGV. En particulier, parmi la communauté immigrée turque en Europe, les missions diplomatiques turques avaient lancé une campagne de dons. Rien que pour la R.F. d'Allemagne, la Belgique et la Hollande, les consulats turcs ont rassemblé 2 millions de DM de dons. La KKGV a réalisé des investissements dans de nombreuses entreprises et a fondé ASELSAN pour la production de pièces électroniques et d'équipements de télécommunication, et ASPILSAN pour la production de batteries pour les équipements militaires. ASELSAN sera capable de produire des pièces de rechange pour les avions F-16 et F/A-18. Cette firme a également conclu un accord, en avril 1982, avec l'Aydın Corpo-

ration américaine pour la fabrication d'équipements électroniques de haute technologie.

Quant à la Fondation pour le Renforcement des Forces Navales (DKGV), ses actifs atteignaient 2,9 milliards LT en 1982. Elle a investi les donations récoltées parmi la population dans la construction de navires pour sa flotte. Deux vedettes construites grâce aux donations des travailleurs migrants turcs en Allemagne, ont été appelées *Gurbet-I* et *Gurbet II* (Exil-I et Exil-II). Récemment, un sous-marin a été construit dans les chantiers navals turcs par la DKGV. La fondation détient également 15 pour-cent des actions de la NETAS, une compagnie d'équipements de télécommunication.

Dans le projet de création d'une industrie de guerre en Turquie, les partenaires étrangers les plus proches sont les Etats-Unis et la R.F.d'Allemagne.

Récession économique

Alors que le complexe militaro-industriel se renforçait grâce aux mesures draconiennes prises par la Junte et grâce à l'exploitation impitoyable des travailleurs, la situation économique générale du pays, au lieu de s'améliorer, se trouve toujours dans une impasse alors que s'achève la troisième année de régime militaire.

En dépit des affirmations de la propagande, selon lesquelles ces mesures auraient eu pour effet d'arrêter l'inflation et de dégonfler le déficit extérieur, les statistiques elles-mêmes indiquent une tendance inverse.

Il est vrai que grâce aux mesures d'encouragement, les exportations de la Turquie se sont élevées à \$5,74 milliards fin 1982, alors qu'elles étaient de \$2,91 milliards en 1980. Toutefois, il convient d'observer que cette augmentation résulte en partie de la régularisation des exportations qui auparavant se faisaient en

noir. Quant aux transferts des immigrés, ils ont grimpé de \$2,07 milliards en 1980 à \$2,17 milliards fin 1982. Alors que le déficit extérieur a chuté de \$2,93 milliards en 1980 à 457 millions en 1982, au cours des sept premiers mois de 1983, le déficit extérieur s'est à nouveau aggravé: Alors qu'il était de \$798 millions pour les sept premiers mois de 1982, pour la période correspondante de 1983 le montant s'est élevé à \$1,20 milliard.

En plus, à cause des crédits accordés pendant ces trois dernières années par les organismes financiers internationaux, la Turquie sera obligée de rembourser une dette extérieure de \$21,51 milliards jusqu'en l'an 2022. Les montants à payer s'élèvent à \$2 milliards en 1984, à \$2,25 milliards en 1985, à \$2,2 milliards en 1986, etc.

Il faut aussi tenir compte des 4 à 5 milliards de dollars à payer sur 10 ans pour l'achat des avions F-16.

Donc, malgré toutes les affirmations d'assainissement, le pays se trouvera dans l'obligation de couvrir à l'avenir un déficit de \$4-5 milliards par an.

Quant à la situation économique intérieure, la chute du pouvoir d'achat des travailleurs a eu pour effet de plonger l'industrie turque dans une récession sans précédent.

Il est de fait que la part des ouvriers et employés dans le revenu national est retombée de 32,5 pour-cent en 1972 à 16,2 pour-cent en 1982. En conséquence:

- les 2/3 des entreprises n'ont pas réussi à augmenter leur production,
- le taux moyen d'utilisation des capacités dans l'industrie est retombé à 59 pour-cent.

Oppression des travailleurs

Cette situation provoque la hausse du chômage. Le nombre officiel de chômeurs a grimpé de 2.366.000

en 1979 à 3.324.000 en 1982; autrement dit, de 14 pour-cent avant le coup d'Etat, le taux de chômage est passé à 18,19 pour-cent.

La hausse du chômage, mais aussi la perte du pouvoir d'achat et la terreur d'Etat ont transformé la vie quotidienne des travailleurs en un véritable enfer.

La Confédération des Syndicats progressistes de Turquie (DISK) a été suspendue et le procès de ses 85 responsables se poursuit toujours à Istanbul. Le président, Abdullah Bastürk, et ses 74 camarades risquent la peine capitale.

A cela s'ajoute le fait que plus de 2.000 responsables ou militants syndicaux ont été arrêtés à la suite du coup d'Etat et que l'écrasante majorité d'entre eux comparaissent toujours devant les tribunaux militaires.

La Confédération des Syndicats turcs, la Türk-Is, n'a pas été suspendue en guise de récompense pour sa collaboration avec le régime militaire. Le secrétaire général de cette confédération, Sadık Side, accepta de participer au gouvernement militaire et y garda son poste, malgré les violentes protestations venant des organisations syndicales internationales. Bien que l'affiliation de la Türk-Is à la CISL ait été suspendue par celle-ci en 1981, cette mesure fut annulée cette année-ci, la raison invoquée étant que Side n'exerce plus la fonction de secrétaire général. Ce dernier déclare pourtant constamment qu'une fois les élections législatives terminées, il pourrait réintégrer son poste au sein de la Türk-Is. Qui plus est, après l'adoption de la nouvelle Constitution, les dirigeants de la Türk-Is manifestèrent leur soumission à la dictature du général Evren, en lui offrant lors d'une visite au siège de la Confédération, une plaque en or exprimant leur gratitude envers la Junte militaire.

Depuis trois ans, la Türk-Is, sans mener la moindre lutte pour la défense des intérêts des travailleurs, continue à encaisser les cotisations de ses membres. En revanche, tous les biens et avoirs appartenant à la

DISK et aux syndicats qui lui étaient affiliés, ont été saisis par l'Etat, les cotisations de leurs membres ont été collectées par les Curateurs désignés à cette fin par les commandants de la loi martiale.

Le droit aux négociations collectives et le droit de grève ayant été suspendus, le niveau des hausses de salaire est fixé par le Conseil suprême d'Arbitrage. Agissant dans la droite ligne des suggestions du FMI de geler les salaires, ce Conseil a accordé des augmentations de salaire ridicules. Alors que le taux d'inflation de ces trois dernières années a été de 100 pour-cent, les hausses totales des salaires sur la même période n'ont pas dépassé les 50 pour-cent. Ainsi, le pouvoir d'achat des travailleurs est retombé à la moitié du niveau de septembre 1980, l'époque du coup d'Etat.

Alors qu'un ménage de 4 personnes a besoin de 95.000 LT (environ 1.000 DM) pour le loyer mensuel et autres dépenses vitales, le salaire minimum officiel n'est toujours que de 10.000 LT par mois (environ 100 DM) et le salaire moyen s'élève à 20.000 LT (environ 200 DM).

Vu qu'il n'existe aucun espoir de stopper la récession et le chômage, la Junte militaire, cherchant à rendre permanente la limitation des hausses salariales, a adopté une série de lois relatives à la vie sociale.

Comme l'a souligné la CISL, la nouvelle législation sur les syndicats et les négociations collectives, créée par les autorités militaires turques, rend littéralement impossible l'exercice des droits syndicaux. Les grèves ont été rendues virtuellement impossibles et remplacées, dans la plupart des cas, par l'arbitrage obligatoire sous l'autorité du Conseil suprême d'Arbitrage qui, à présent déjà, a manifesté son hostilité aux intérêts des travailleurs. Les nouvelles restrictions ne font que s'ajouter à celles déjà inscrites dans la Constitution, l'effet cumulatif vise à rendre les syndicats dociles et à les transformer en instruments du gouvernement et du patronat.

Les employeurs turcs sont tellement satisfaits des nouvelles lois que le président de la TISK (Confédération des associations d'employeurs), Halit Narin déclara: "Pendant vingt ans nous avons pleuré alors que les syndicats rigolaient... Maintenant, leur tour est venu!"

Terreur d'Etat à l'étranger

Depuis le coup d'Etat militaire, 1.242 ressortissants turcs se trouvant à l'étranger, ont été mis en demeure de rentrer au pays et de se rendre aux autorités. On les accuse d'"avoir exercé à l'étranger des activités dirigées contre l'Etat turc". Parmi ceux qui ont refusé d'obtempérer, 78 ont été privés de la citoyenneté turque, 15 ont été appréhendés en traversant la frontière et 29 se sont livrés. Les poursuites contre 113 personnes ont été suspendues, leur "innocence" ayant été établie par la suite, déclara-t-on officiellement. Parmi ceux qui furent privés de leur citoyenneté figurent notamment le réalisateur et lauréat du Festival de Cannes Yılmaz Güney, les musiciens turcs renommés Melike Demirag, Sanar Yurdatapan, Cem Karaca, ainsi que deux rédacteurs d'Info-Türk, Dogan Ozgüden et Inci Tugsavul.

A la suite des modifications apportées à la loi sur la citoyenneté, les biens appartenant à ceux qui en furent privés, sont confisqués par l'Etat.

Le gouvernement turc a déjà réclamé de la part des pays européens l'extradition de 246 ressortissants turcs, la raison qui est avancée étant qu'ils se sont rendus coupables du crime de violence politique. 36 d'entre eux ont déjà été extradés.

L'un de ceux qui étaient menacés d'extradition, Cemal Kemal Altun, s'est suicidé à Berlin le 30 août 1983.

Nouvelles institutions de terreur

Trois ans d'intimidation et de terreur, et une nouvelle structure d'Etat basée sur un système présidentiel despotique, ne suffisent pas aux yeux de la Junte.

A l'approche des élections législatives, le CNS, agissant en tant que corps législatif, a adopté en un laps de temps très court une série de lois prévoyant la mise en place des institutions de répression en lieu et place des commandements et des tribunaux de la loi martiale, au cas où ceux-ci seraient abolis.

Gouverneurs suprêmes: Le territoire de l'Etat turc sera divisé en neuf régions, dont chacune sera administrée par un gouverneur suprême attaché directement au Président de la République. Les gouverneurs de 67 provinces de Turquie seront placés sous l'autorité de ces neuf gouverneurs suprêmes. Les gouverneurs et gouverneurs suprêmes seront dotés de pouvoirs extraordinaires.

Etat d'urgence: Lorsqu'il le juge nécessaire, le Président de la République peut proclamer l'état d'urgence dans une région donnée ou sur l'ensemble du territoire. Dans l'état d'urgence, les gouverneurs suprêmes ou gouverneurs peuvent agir comme commandants de la loi martiale, c'est-à-dire, il peuvent suspendre les activités d'associations et de syndicats, interdire des journaux et revues, contrôler tous les moyens de communication, donner l'ordre de tirer sans sommation sur tout suspect, imposer le travail forcé et confisquer les biens d'un individu dans l'intérêt public.

Tribunaux de Sécurité de l'Etat: Ils seront formés de juges militaires et civils et remplaceront les tribunaux de la loi martiale, afin de traiter les cas de crime contre l'Etat et sa sécurité intérieure et extérieure. Toutes les actions d'organisation et de propagande visant à défendre les intérêts de la classe ouvrière et du peuple Kurde, seront jugées par ces tribunaux qui seront établis dans huit villes importantes de Turquie.

Associations et réunions: Nous avons déjà passé en revue les restrictions apportées par la nouvelle législation aux droits syndicaux et à la liberté de la presse. En vertu de deux nouvelles lois, toutes les associations, chambres professionnelles et barreaux sont placés sous le contrôle strict de l'Etat. Elles ne sont plus autorisées à faire des déclarations publiques ou à participer à des actions jugées politiques. Le Conseil de Supervision de l'Etat peut contrôler à tout moment tous les registres des associations et organisations professionnelles, y compris des syndicats.

En vertu d'une autre loi, les gouverneurs pourront interdire tous rassemblement ou réunion et les procureurs pourront engager des poursuites contre les responsables du rassemblement ou de la réunion, des peines de prison allant jusque 3 ans pouvant être requises.

En conséquence, compte-tenu de la nouvelle structure de l'Etat et des pouvoirs extraordinaires du Président de la République, la nouvelle ère de "démocratie parlementaire" ne sera qu'une caricature du système démocratique tel que défini dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Relations Extérieures

Sur le plan international, la junte militaire a poursuivi une politique favorable aux intérêts américains au Moyen-Orient. Un mois après le coup d'Etat, l'Accord de Coopération militaire avec les Etats-Unis était ratifié par le CNS.

Les autorités turques et américaines se sont mises d'accord en décembre 1981 pour la mise sur pied d'un "Conseil Commun de Défense" chargé de définir les besoins militaires communs et d'y pourvoir, mais, en plus, chargé de décider de la contribution américaine à la création d'une industrie de guerre turque. Les

pourparlers en vue de l'achat de 160 avions de chasse F-16 ont déjà abouti.

La junte militaire a également précisé que les vols des avions espions américains et des AWACS seraient autorisés à partir des bases aériennes turques.

Les deux pays ont signé le 29 novembre 1982 à Bruxelles, un nouveau traité prévoyant la construction de nouveaux aéroports en Turquie, la modernisation de ceux qui existent déjà, et qui donne aux USA le droit d'entreposer du matériel militaire sur le territoire turc. Avec la signature de ce traité, le problème de l'appui turc aux Forces Rapides de Déploiement a pris de nouvelles dimensions. Aussitôt cet accord conclu, il a été annoncé que les USA créaient un nouveau poste de commandement militaire pour le Moyen-Orient afin de défendre les intérêts américains dans la région du Golfe et de l'Océan indien.

En 1982 et 1983 les Forces Rapides de Déploiement américaines ont déjà pris part aux manoeuvres de l'OTAN qui se sont déroulées en Turquie.

En contre-partie pour toutes ces facilités, les Etats-Unis ont augmenté leur "aide" militaire et économique à la Turquie pour atteindre 547 millions de dollars en 1981 en 703 millions de dollars en 1982.

L'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la Turquie s'est manifestée plusieurs fois au cours de ces trois dernières années. Juste avant le référendum sur la nouvelle Constitution, le chef de la CIA, William Casey, effectua une visite de 36 heures en Turquie et eut des pourparlers secrets avec les autorités turques.

Dans le même temps, le directeur général de l'AAFLI, institut de formation syndicale financé par la CIA, M. Morris Palladino, arrivait lui aussi en Turquie pour s'entretenir avec les dirigeants de la Türk-Is, la centrale gouvernementale. Il fut annoncé que l'AAFLI avait garanti 20 millions de LT pour le financement du complexe d'instruction de la Türk-Is.

En dépit de ces relations étroites avec les Etats-Unis, la junte militaire a bénéficié d'une certaine compréhension de la part des Etats socialistes.

Pendant les débats sur les droits de l'Homme à la conférence de Madrid, alors que la délégation américaine attaquait le régime polonais, les représentants des pays socialistes se sont abstenus de mentionner la Turquie comme un exemple de régime militaire dans le monde occidental.

Du 25 au 28 février 1982, le général Evren fit une visite officielle en Bulgarie à l'invitation de Todor Jivkov, et a été décoré de "l'Etoile des Grands Balkans". Après cette première visite, le Général Evren fut également accueilli en Roumanie, en Yougoslavie et en République populaire de Chine.

Quant aux relations avec les autres pays voisins, la Junte militaire, afin de détourner l'attention de la population vers l'extérieur, n'a jamais cessé d'exploiter les tensions gréco-turques relatives à la Mer Egée et à Chypre. Surtout la politique du gouvernement Papan-dreou à l'égard de l'OTAN a toujours été dénoncé par le gouvernement turc et la presse turque comme une attitude subversive au sein de l'Alliance atlantique.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 mai 1983, stipulant le retrait de toutes les forces d'occupation de Chypre, a immédiatement été dénoncée par le gouvernement turc. Dans le cadre de la colonisation du secteur occupé de l'île, la Junte a donné le 19 mai 1983 le feu vert à l'adoption de la livre turque dans "l'Etat fédéré" turc (secteur occupé depuis 1974 par l'Armée turque), et a incité M. Denktas, l'ancien collaborateur du colonialisme britannique et l'actuel chef de ce soi-disant "Etat fédéré", à annoncer que l'indépendance de cet "Etat" sera bientôt proclamée unilatéralement.

Encouragé par le soutien des Etats-Unis, la Junte s'est aussi chargée de jouer le rôle de gendarme au Moyen-Orient. Sous le prétexte d'effectuer une opé-

ration de ratissage contre les guérillas kurdes, l'Armée turque est entrée le 26 mai 1983 en territoire irakien. Plusieurs observateurs en Turquie pensent qu'en procédant à cette "action de police", le régime militaire turc a franchi la première étape en vue de la réalisation d'un vieux rêve qu'il caresse discrètement: récupérer tout le Nord de l'Irak, riche en pétrole.

Il n'empêche que, au cours de ces trois dernières années, la Turquie a développé ses relations commerciales et économiques avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Alors que la part des pays de la CEE dans le commerce extérieur de la Turquie était la plus élevée avant le coup d'Etat, ceux-ci ont ensuite été rattrapés et dépassés par les pays musulmans. Curieusement, les partenaires commerciaux les plus importants de la Turquie sont l'Irak et l'Iran, entre lesquels le régime militaire turc prétend jouer un rôle d'intermédiaire.

De plus, des dizaines de compagnies turques sont engagées dans des travaux de construction dans les pays du Moyen-Orient et en Lybie, avec des contrats totalisant \$14 milliards.

Le régime militaire et l'Europe

Malgré les critiques des parlementaires européens et en dépit de certaines résolutions du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, on constate, en général, que les gouvernements européens ont maintenu leurs bonnes relations avec le régime d'Ankara. Seuls les gouvernements français, néerlandais, suédois, norvégien et danois ont déposé plainte auprès de la Commission Européenne des Droits de l'Homme contre la violation des droits de l'Homme en Turquie et ont cessé ou diminué leur contribution à "l'aide en faveur de la Turquie" dans le cadre de l'OCDE. Par contre, les gouvernements allemand, britannique, belge et italien

ont toujours continué à accorder leur aide économique et militaire à la Turquie et ont empêché que des pressions soient exercées sur le gouvernement turc, afin d'obliger celui-ci à respecter les droits de l'Homme.

Néanmoins, sous la pression du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et du mouvement syndical européen, la Commission Européenne a exprimé, le 4 novembre 1981, ses plus vifs regrets concernant la violation des droits de l'Homme en Turquie et a décidé de suspendre la conclusion du 4ème protocole financier Turquie-CEE jusqu'au rétablissement d'un régime démocratique.

A quelques jours des "élection législatives", les parlementaires européens ont condamné une fois de plus le régime militaire turc et on rejeté d'avance les résultats de prochaines élections.

Tout d'abord, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans une résolution adoptée le 30 septembre 1983, juge que le Parlement qui sortira des élections ne sera pas le "représentant démocratiquement élu du peuple turc" et que, à ce titre, il "ne saurait constituer véritablement une délégation pour participer aux travaux de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe".

Puis, le 13 octobre 1983, le Parlement européen, dénonçant la continuation de la pratique de la torture, les arrestations politiques arbitraires, les pressions exercées sur la Presse, a adopté une résolution qui déplore principalement "que les règles qui présideront aux élections du 6 novembre empêchent ces dernières d'être une véritable expression de la démocratie."

Ce qui est important pour le peuple opprimé de Turquie, c'est la solidarité des représentants directement élus des peuples européens.

Cette prise de position sera un soutien majeur à la lutte du peuple de Turquie contre la dictature d'Evren et pour le rétablissement d'une véritable démocratie dans le sud-est de l'Europe.

LA TURQUIE EN CHIFFRES (*)

Superficie: 779.452 km² (l'Anatolie située en Asie: 755.688 km² - la Thrace située en Europe: 23.746 km²)

Frontières: Avec l'URSS: 610 km, la Syrie: 877 km, l'Iran: 454 km, l'Irak: 331 km, la Bulgarie: 269 km, la Grèce: 212 km.

Affiliations internationales: ONU, Conseil de l'Europe, OTAN; membre associé de la CEE depuis 1963.

	1980	1983
POPULATION	44.921.000	47.763.000
Population rurale	55,8 p.c.	
Population urbaine	44,2 p.c.	
Espérance de vie moyenne	57 ans	
Taux de naissance annuel	3,72 p.c.	
Taux de mortalité annuel	1,08 p.c.	
Taux de croissance	2,64 p.c.	
Mortalité infantile	12,3 p.c.	
POPULATION EN AGE DE TRAVAIL (de 15 à 64 ans)	17.182.000	18.493.000
Actifs	14.531.000	14.927.000
Chômeurs complets	2.651.000	3.566.000
Taux de chômage	15,43 p.c.	19,27 p.c.
 REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR		
Agriculture	60,4 p.c.	
Industrie	12,8 p.c.	
Construction	3,8 p.c.	
Commerce	4,9 p.c.	
Transport	3,4 p.c.	
Services	13,6 p.c.	

	<u>1980</u>	<u>1983</u>
REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR STATUT		
Travail familial	45,2 p.c.	
Salariés et employés	27,7 p.c.	
Indépendants	25,6 p.c.	
Employeurs	0,8 p.c.	
Inconnus	0,7 p.c.	
BENEFICIAIRES DE LA SECURITE SOCIALE		
	4.624.000 (31 p.c.)	
SALAIRE MINIMUM MENSUEL NET		
	66\$	40\$
SALAIRE MOYEN MENSUEL		
	141\$	91\$
INDICES DES PRIX (100 en 1968)		
	1.832	3.923
PRODUIT NATIONAL BRUT		
	49.682.626.000\$	41.744.862.000\$
PNB PAR TETE D'HABITANT		
	1.106\$	874\$
BALANCE DES PAYMENTS		
	<u>1980</u>	<u>1982</u>
Importations	7.667.300.000\$	8.374.000.000\$
Exportations	2.910.100.000\$	5.746.000.000\$
Envois des migrants	2.071.000.000\$	2.171.000.000\$
Déficit	2.686.000.000\$	925.000.000\$

**) Selon les données officielles.*

AUTRES PUBLICATIONS D'INFO-TURK

Bulletin mensuel Info-Türk (abonnement annuel	500 FB
Un an de dictature fasciste en Turquie (1981).	600 FB
2ème année de dictature (1982).	600 FB
3ème année de dictature (1983).	600 FB
Collection du Bulletin Info-Türk (1976-1980)	2000 FB
Appel des anciens dirigeants politiques.	60 FB
La nouvelle constitution de Turquie (1982).	300 FB
US Interests in Turkey (1982).	100 FB
On the Mission of the Council of Europe (1982)	60 FB
La liberté de Pensée à la militaire (1982).	80 FB
Immigration turque et mass média (1983)	100 FB
Chansons et poèmes (français/turc) (1976)	60 FB
Album des Affiches de Résistance (1974)	160 FB
File on Turkey - Democratic Resistance (1972).	1000 FB
Turkey on Turture - Democratic Resistance (1973)	300 FB

Commande et versement: **INFO-TURK, 13/2, Sq. Wiser - 1040 Bruxelles**

